



## ÉDITO

Septembre 2017

© Michel Jolyot



Le mois de septembre 2017 a été un mois particulier pour la Haute assemblée. En effet, 171 sièges étaient à renouveler dans 44 circonscriptions de métropole et d'Outre-mer ou parmi les représentants des Français de l'étranger. Certains avaient fait le choix, comme l'ont fait certains députés en juin dernier, de ne pas se représenter afin de conserver leur exécutif local (maire, président de conseil départemental, etc.). Globalement, la majorité sénatoriale constituée des Républicains et de l'Union Centriste a gagné des sièges. Dans notre département, 1603 grands électeurs étaient appelés aux urnes dimanche 24 septembre. Ils ont majoritairement fait le choix de nous accorder à nouveau leur confiance pour représenter et défendre la Marne au Sénat. Parmi 6 listes en concurrence, plus de 54 % des voix ont voté pour la liste Union pour la Marne dont je fais partie avec René-Paul Savary, Yves Détraigne, Martine Lizola et Julien Valentin. Ce vote reconnaît le travail fourni au Sénat et auprès des collectivités et acteurs économiques et sociaux de la Marne. Il a fait le choix d'élus expérimentés et libres. La confiance qui nous a été faite m'encourage à poursuivre mon action avec pragmatisme, bon sens et convictions. Je continuerai à rendre des comptes régulièrement et à oeuvrer dans l'examen des textes ou lors du contrôle du

Gouvernement à faire entendre les particularités marnaises et à assurer l'applicabilité des mesures prises dans les communes ou dans les entreprises. Je tiens à remercier celles et ceux qui m'ont témoigné une marque de soutien pendant ces dernières semaines par leurs messages, leur présence aux réunions ou leurs courriers.

### Sanctions contre occupations illégales de terrain

---

© pixabay.com



Après cette période de vendanges, je tenais à rappeler que, fin juillet dernier, j'ai cosigné une proposition de loi visant à renforcer et rendre plus effectives les sanctions en cas d'installations illégales sur un terrain public ou privé. En effet, nombre d'élus locaux sont confrontés à des difficultés récurrentes quant à l'accueil des gens du voyage en raison du non-respect par plusieurs membres de cette communauté de la réglementation en vigueur, et alors même que les collectivités engagent de lourds investissements pour satisfaire aux obligations posées par la loi dans le cadre des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ainsi, il est de plus en plus fréquent que des groupes non annoncés et composés jusqu'à près de 100 caravanes investissent, sans autorisation et en toute illégalité, des propriétés publiques ou privées. Ces campements illicites conduisent, d'une part, à des conditions de vie indécentes pour les voyageurs, et, d'autre part, engendrent des troubles à l'ordre public, à la sécurité et à la salubrité publiques. Ces difficultés touchent toute la population et le tissu économique des territoires concernés, et génère de fortes tensions. Cette proposition de loi a été enregistrée à la Présidence de Sénat le 25 juillet 2017.

[Voir la proposition de loi en entier](#)

### AMF : Respect des collectivités

---

© pixabay.com



Je vous prie de trouver ci-dessous le communiqué de presse de l'Association des Maires de France. Annonces gouvernementales contraires aux engagements, stigmatisation des élus locaux, baisse des dotations, suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers, etc., l'AMF interpelle solennellement le Gouvernement à respecter les collectivités territoriales.

[Communiqué de l'AMF - respect des collectivités](#)

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### Réponse ministérielle - maladie de Lyme

© pixabay.com



En réponse à ma question écrite de juillet, sur la propagation de la maladie de Lyme et les avancées du plan national de lutte lancé en 2016, la ministre de la santé m'a répondu assez rapidement. Pour rappel, la maladie de Lyme consiste en une infection due à une bactérie appelée *Borrelia burgdorferi*, transmise par l'intermédiaire d'une piqûre de tique infectée. Elle peut toucher plusieurs organes, la peau mais aussi les articulations et le système nerveux. Non traitée, elle évolue sur plusieurs années ou décennies en trois stades de plus en plus graves. Le traitement repose sur la prise d'antibiotiques la plus rapide possible pour être efficace. La Ministre m'a répondu qu'afin de mettre

fin à l'errance médicale, la haute autorité de santé (HAS) est chargée d'élaborer en lien avec les associations et les sociétés savantes, un protocole national de diagnostic et de soins (PNDS). « Ce protocole comprendra la mise à disposition des médecins d'un bilan standardisé décrivant la liste des examens permettant un diagnostic complet chez toute personne présentant des symptômes évocateurs et un protocole de traitement pour assurer une prise en charge efficace de tous les patients. Cette prise en charge sera assurée dans des centres spécialisés répartis sur tout le territoire et désignés par les agences régionales de santé (ARS). La recherche est également mobilisée pour améliorer les connaissances sur la maladie de Lyme et autres pathologies transmises par les tiques. Ainsi, la mise en place d'une cohorte constituée de patients suivis dans les centres de prise en charge spécialisés permettra d'améliorer les connaissances scientifiques sur la maladie. La conduite de recherches approfondies dans le cadre du projet "OH TICKS !" permettra de mieux connaître l'ensemble des maladies transmises par les tiques à l'homme, à identifier les symptômes et à fournir de nouveaux outils pour une meilleure gestion de la maladie. Enfin, des recherches sur de nouveaux procédés diagnostiques post exposition vectorielle s'appuyant sur des technologies de pointe seront coordonnées par l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ». Je resterai vigilante quant à l'évolution de la connaissance et de la prise en compte de cette maladie.

### Saisine ministérielle - Lévothyrox

© pixabay.com



Devant l'inquiétude légitime des patients et face à une absence de prise en compte de la réalité des difficultés rencontrées, j'ai interpellé la ministre de la santé sur le Lévothyrox par un courrier. On ne peut pas être insensible aux questions soulevées par des patients et des professionnels de santé à propos de la nouvelle formulation du Lévothyrox prescrit dans le traitement de l'hypothyroïdie et les effets secondaires éventuellement induits par cette modification. La mobilisation de dizaines de milliers de personnes dans la presse et les réseaux sociaux, les débats et témoignages des spécialistes médicaux dans les médias écrits, télévisuels ou radios sur cette question ne semblaient pas avoir été pris en considération par la ministre de la santé. Je lui ai rappelé que si le principe actif du médicament, la lévothyroxine, reste identique, de nouvelles substances ont été incorporées. Bien que ce changement, demandé par l'Agence nationale de la sécurité du médicament, améliore la stabilité chimique du médicament dans le temps, il semble produire des effets secondaires (vertiges, maux de tête, crampes, fatigue intense...). Ces troubles, inexistantes avec l'ancienne formule du Lévothyrox, ne s'atténuent pas dans le temps ; à moins qu'on ne parle d'une assimilation sur plusieurs années... De nombreux témoignages concordent en ce sens que les effets secondaires ne se sont pas estompés au bout de plusieurs mois. Je souhaitais savoir si des réponses claires et précises sur ces effets qui ne sont pas psychologiques seraient données. Quelques jours après cette saisine, le ministère de la Santé a annoncé que l'ancienne formule du médicament serait proposée à nouveau en complément de la nouvelle : les patients devraient avoir le choix de leur prescription suivant leur tolérance. Affaire à suivre !

## Reconnaissance du droit à l'erreur

---

© pixabay.com



J'ai interpellé Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, quant à la prise en compte du droit à l'erreur des administrés dans leurs relations avec les administrations de l'État. Le droit à l'erreur est tout d'abord une promesse de campagne du président de la République mais surtout un nécessaire changement de relations entre l'administration et ses usagers. Il s'agirait pour toute personne physique ou morale, ayant involontairement méconnu une règle applicable à sa situation, ou ayant commis une erreur dans la transmission de ses informations par exemple de ne plus subir amende ou privation de droit, si celle-ci rectifie son erreur, à son initiative ou quand l'administration le lui demande. Un projet de loi du gouvernement serait en préparation à ce sujet. Seulement, je considère que ce droit à l'erreur doit être pris en compte pour les règles édictées par l'administration française mais également pour les règles relevant de nos engagements européens. Par exemple, il est arrivé qu'un agriculteur ait été sanctionné lors de sa déclaration PAC car il a oublié de cocher la case « Jeune agriculteur ». Il suffisait de s'attacher à l'âge du déclarant pour corriger de facto cette erreur de déclaration très simple. Il existe d'autres exemples de ce type pour la déclaration pour la Politique agricole commune (PAC) qui pourraient être solutionnés grâce au droit à l'erreur. Je lui ai demandé quelles intentions le Gouvernement compte mettre en place en la matière.

## Saisine ministérielle - assurance récolte

---

© pixabay.com



Les vendanges battant leur plein début septembre, Yves Détraigne, René-Paul Savary et moi-même avons questionné le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, sur la nécessité, pour la filière viticole, de faire évoluer les contrats d'assurances-récolte. Par le biais d'une subvention allant de 45 à 65%, une aide à l'assurance (financée par l'Union européenne au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER) vient inciter les viticulteurs à s'engager dans cette démarche de gestion des risques climatiques. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une couverture de risques étendue à l'ensemble des risques climatiques et adaptée à leurs besoins. Dans ce cadre, il existe un seuil de déclenchement de l'indemnisation fixé à 30% de pertes ainsi qu'une franchise de 30%. Aux vues des épisodes climatiques difficiles des dernières années, nous lui avons demandé de rendre plus attractif le système actuel afin d'encourager un plus grand nombre de vignerons de s'assurer. Pour cela, deux des points principaux doivent évoluer dans les textes européens. D'une part, l'abaissement à 20 % du seuil de déclenchement entraînerait une indemnisation plus facile. D'autre part, les dernières récoltes ayant été faibles, l'utilisation, comme référence, de la meilleure année des cinq dernières années (en lieu et place de la moyenne olympique des rendements obtenus par l'exploitant au cours de ces cinq dernières années) permettrait de relever le rendement assurable et offrirait au viticulteur une meilleure indemnisation. Dans l'intérêt de la compétitivité de nos entreprises viticoles, nous espérons que le ministre portera ces deux propositions auprès de ses homologues européens dans le cadre des discussions actuellement en cours du projet de règlement européen dit "omnibus" sur la simplification à mi-parcours de la Politique Agricole Commune.

## Saisine ministérielle - Glyphosate

---

© D.R.



Interpellés par les agriculteurs marnais, nous avons questionné, avec mes collègues Yves Détraigne et René-Paul Savary, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, sur les réelles intentions du gouvernement à propos du glyphosate ; Nicolas Hulot a affirmé, fin août, que la France voterait contre le renouvellement de l'autorisation pour dix ans, proposée par la Commission européenne, de cet herbicide dans l'Union européenne. En juin 2016, la Commission européenne avait prolongé de 18 mois l'autorisation du glyphosate jusqu'à fin 2017, faute d'accord trouvé par les Etats membres. Les enjeux qui pèsent sur l'agriculture dans le cadre du renouvellement de cette homologation sont très importants. Les scientifiques sont partagés quant à la dangerosité, ou non, dudit produit pour la santé humaine : l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a, pour sa part, donné un avis favorable au renouvellement de l'autorisation. La fin de l'homologation du glyphosate aurait de lourdes conséquences pour l'agriculture française. L'institut technique agricole ARVALIS chiffre cette perte à 976 millions d'euros par an, soit l'équivalent de 60 €/ha/an. A ce stade, n'ayant pas de solutions alternatives compétitives, les professionnels demandent que l'autorisation d'utilisation soit renouvelée le temps que la recherche scientifique développe des solutions alternatives. Surtout, en cas de renouvellement de l'autorisation, il est important que la France ne surtranspose pas les directives européennes et n'interdise pas seule l'utilisation de produits à base de glyphosate afin de ne pas pénaliser les agriculteurs français uniquement, alors même qu'ils sont soumis à la concurrence européenne. Nous lui avons rappelé que début septembre, il avait déclaré aux responsables agricoles qu'il était important au sujet du glyphosate de « tracer ensemble une trajectoire acceptable, qui permette de travailler, d'anticiper, d'innover et de se retrouver sur des positions communes ».

## Saisine ministérielle - exploration hydrocarbures

---

© pixabay.com



Le 18 septembre dernier, par un courrier commun, Yves Détraigne, René-Paul Savary et moi avons interpellé à nouveau le Premier ministre sur l'annonce faite, lors de sa déclaration de politique générale, de ne plus autoriser l'attribution de nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures d'ici 2040. En effet, en juillet dernier, il lui a déjà été demandé d'une part, de ne pas remettre en cause les demandes et les permis en cours et, d'autre part, d'engager une concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de ne pas condamner trop rapidement une activité industrielle intégrée dans l'environnement local. Une société d'exploitation implantée dans la Marne depuis plusieurs décennies est le 2ème producteur de pétrole brut en France. L'arrêt de sa production aura un impact économique et social majeur pour notre territoire. Par exemple, cette entreprise a versé, en 2016, quelques 1,8 millions d'euros en taxes minières au profit du département de la Marne. Cette somme ne prend pas en compte les autres taxes telles que foncières. D'autres gisements sont exploités sur notre territoire. Outre la production, le département et ses communes récupèrent une partie de la redevance des mines sur les produits pétroliers extraits sur leur territoire. A ces recettes financières s'ajoutent, en outre, des emplois, une activité industrielle et un réseau d'entreprises locales dont la survie serait compromise. Même si je partage les objectifs de transition énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique et de développement des énergies renouvelables, il faut se rendre à l'évidence que d'ici 2040, l'utilisation du pétrole aura toujours cours. Il vaut mieux s'approvisionner sur le territoire national, permettant un maintien de l'emploi.

## DANS LA MARNE

### Foire de Châlons 2017

© pixabay.com



Avec mes collègues Yves Détraigne et René-Paul Savary, nous avons participé, plusieurs jours avec assiduité et passion, à l'évènement économique et politique de la région : la Foire de Châlons. Il est important d'être à ce carrefour de rencontres notamment autour du monde agricole, secteur qui constitue un pan important de l'économie régionale et française. Deuxième foire agricole de France après le Salon de l'Agriculture, les évènements et les affaires économiques agricoles et viticoles trouvent toute leur place au Capitole de Châlons. Il est désormais acté que cette Foire parle de l'agriculture à l'échelle de région Grand-Est, dont les atouts sont variés (excédent commercial, machinismes agricoles, industrie...). Au-delà de l'agriculture, c'est toute l'activité d'une région qui fait la Foire de Châlons (artisanat, industrie, professions libérales, culture...). Il faut aussi noter que c'est la 2ème année de l'existence du Pavillon du Futur. Ce rendez-vous permet de proposer une visibilité aux structures en charge de l'innovation en région, de mettre en avant des start-up, de créer une véritable dynamique entre les coworkeurs. Il s'agit aussi d'un espace « compétences » de la Champagne connectée et innovante! C'est Edouard Philippe, Premier ministre, accompagné du ministre de l'Agriculture, qui a inauguré cette 71è édition le 1er septembre dernier. Nombreux visiteurs, attrait médiatique, visites de personnalités de premier plan, festivités, vivacité économique, rayonnement à l'échelle du Grand-Est, la Foire de Châlons est un évènement d'ampleur et populaire ! En 2018, il faut bloquer son agenda du 31 août au 10 septembre !

### Carrefour des élus 2017

© pixabay.com



Yves Détraigne, président de l'Association des Maires de la Marne, a ouvert la huitième édition du « Carrefour des élus et des collectivités territoriales » le vendredi 1er septembre. Comme chaque année, cet évènement a connu un succès formidable, grâce à des moments d'échanges, de rencontres, de découvertes des innovations des entreprises travaillant avec les collectivités et d'inspirations des initiatives développées dans d'autres communes ou intercommunalités. La diversité des évènements et des animations proposées satisfont les visiteurs : remise des Mariannes du civisme, signature de conventions, dizaines d'entreprises partenaires du service public présentes, conférences, stands, etc.

## Rencontres agricoles et viticoles - Foire 2017

---

© D.R.



Quelques jours après la rencontre de la profession agricole et des parlementaires régionaux avec le ministre de l'Agriculture, j'ai répondu favorablement à l'invitation à la traditionnelle rencontre des parlementaires avec les responsables agricoles et viticoles lors de la Foire de Châlons afin d'évoquer la situation des rendements et des exploitations. La profession nous fait part de leurs diagnostics et de leurs propositions pour améliorer la compétitivité de leurs entreprises. La profession a eu un moment d'échange avec l'ensemble des députés et les trois sénateurs marnais ainsi que quelques conseillers régionaux sur les réflexions à mener en commun afin de remédier aux difficultés de cette économie primordiale dans notre région (normes, compétitivité, environnement, consommateurs, etc.). La région Grand-Est, région agricole majeure, tous territoires, toutes filières et tous systèmes de production confondus, est touchée par une situation de crises. Le monde agricole restera attentif aux objectifs et perspectives qui apparaîtront lors des futurs Etats généraux de l'Alimentation et attend la définition du projet agricole du gouvernement et de sa majorité parlementaire !

## Mondement 2017

---

© D.R.



Mondement, qui domine les marais de Saint-Gond, situait le dernier point de front établi par le Maréchal Joffre allant de Senlis à Verdun, pour stopper les Allemands. Le passage vers Paris par le Sud était quant à lui contrôlé depuis le château de Mondement. Cette zone, tenue par la 9<sup>e</sup> armée de Foch, était primordiale car, le 9 septembre 1914, si elle avait cédée, l'effort du front pour repousser l'adversaire vers l'Est aurait pu être très compromettant. Fidèlement, j'ai participé à la cérémonie du 103<sup>e</sup> anniversaire de la 1<sup>ère</sup> Bataille de la Marne à Mondement-Montgivroux, le dimanche 3 septembre dernier, accompagnée de nombreux élus. Avec l'association « Mondement 1914 - Les Soldats de la Marne - Joffre - Foch », nous avons rendu hommage aux soldats de la Première guerre mondiale, autour du monument national érigé dans les années 30, symbolisant les 300 kms de la ligne du champ de bataille par la fresque des généraux commandants d'armée. En ces temps déstabilisés et meurtris par les conflits, il est important de faire vivre le travail de mémoire et de se réunir autour de valeurs universelles.

## 40 ans Union des Parachutistes

---

© pixabay.com



J'ai assisté avec plaisir au 40<sup>è</sup> anniversaire de la section marnaise « Saint-Michel » de l'Union Nationale des Parachutistes qui a eu lieu au Mémorial de Dormans le dimanche 10 septembre. L'Union Nationale des Parachutistes, association reconnue d'utilité publique, a pour but de maintenir le souvenir des glorieux services rendus à la Patrie par les unités parachutistes. Elle conserve et défend la mémoire de ses morts au travers des différentes cérémonies commémoratives. L'UNP section Marne a pour but de développer l'amitié et la solidarité entre ses membres. Je félicite les bénévoles et les anciens combattants pour cet anniversaire réussi et pour leur implication dans le devoir de mémoire tout au long de l'année dans nos communes !

## 1<sup>è</sup>re pierre EHPAD à Dormans

---

© D.R.



Vendredi 29 septembre, j'ai participé avec de nombreuses personnalités, dont Christian Bruyen, René-Paul Savary et Franck Leroy, à la pose de la première pierre de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Dormans. Cette nouvelle structure composée de 70 lits, dont 14 seront dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies semblables, sera agrémenté d'un jardin thérapeutique. Le nouveau bâtiment répondra aux nouvelles exigences énergétiques (RT 2012, toiture végétalisée, isolation thermique extérieure renforcée). Soutenu par le Conseil départemental de la Marne et l'Agence Régionale de Santé, cet EHPAD est en lien direct avec le centre hospitalier Auban-Moët d'Épernay. Je suis ravie qu'un tel équipement investisse le bassin de vie de Dormans permettant d'une part, d'étendre l'offre de prise en charge médico-sociale et d'autre part, de garder un lien de proximité entre les personnes en perte d'autonomie et leurs proches. Vivement l'ouverture prévue dans un an !

### CONTACT

---

#### Au Sénat

**Jonathan Rodrigues**

Tel : 01 42 34 24 88

E-mail : f.ferat@senat.fr

#### Dans la Marne

**Lucile Creton**

Tel : 03 26 58 15 23

E-mail : francoise.ferat@orange.fr

Site : [www.senateur-ferat.org](http://www.senateur-ferat.org)

[www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)